

Monsieur Sergei ZIABLITSEV
FORUM DES REFUGIES
111, Boulevard de la Madelaine
CS 91035
06004 NICE

CINQUIÈME SECTION

PAR EMAIL ET PAR COURRIER POSTAL
Total des pages : 1

CEDH-LF2.7R
AMD/ISE/cst

Strasbourg, le 27 janvier 2020

Requête n° 5691/20
Ziablitsev c. France

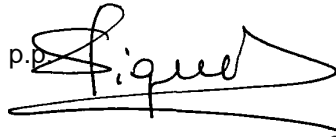
Monsieur,

J'accuse réception de votre envoi du 21 janvier 2020 par lequel vous demandez à la Cour européenne des droits de l'homme, sur le fondement de l'article 39 de son règlement, d'enjoindre à l'État français de vous proposer un hébergement pour demandeur d'asile dans un délai de 48 heures et de vous verser l'allocation de demandeur d'asile.

Eu égard aux informations figurant dans cet envoi, la décision de la Cour qui vous a été communiquée le 3 janvier 2020 reste valable.

Le fond de votre requête sera examiné dès que possible et vous serez tenu informés de la décision prise par la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

p.p. 

K. Reid
Greffière de la section de filtrage